

LES CREVETTES DANS LA DOCUMENTATION DU PROCHE-ORIENT ANCIEN

*Brigitte Lion, Cécile Michel et Pierre Noël**

La documentation cunéiforme du Proche-Orient ancien atteste la consommation des crevettes, ainsi que leur transport sur des distances parfois longues. Les sources datent essentiellement de la première moitié du II^e millénaire av. J.-C. Deux textes médicaux du premier millénaire indiquent l'emploi de ces crustacés dans la pharmacopée. Il ne semble pas exister d'iconographie pour ces animaux.

Après avoir fait l'inventaire des sources disponibles, nous nous proposons d'étudier la terminologie relative aux crevettes, puis la circulation de ces crustacés, et leurs usages culinaires et médicaux.

1. Le nom de l'animal

L'expression qui désigne la crevette est attestée par la grande liste lexicale bilingue sumérien-akkadien dite HAR-ra = *hubullu*, dans la tablette consacrée aux noms d'animaux. On y trouve l'équivalence *buru₅ a-ab-ba* (sumérien) = *e-reb tam-ti/ti₄* (akkadien).¹

Buru₅ = *erbum* désigne normalement le criquet;²

*B. Lion, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne et C. Michel, CNRS, appartiennent au groupe de recherches Histoire et Archéologie de l'Orient Cunéiforme, MAE, Maison René Ginouvès, Nanterre; P. Noël, CNRS, est membre du laboratoire Biologie des invertébrés marins, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

1. HAR-ra XIV 233, cf. B. Landsberger, *Die Fauna des alten Mesopotamien nach der 14. Tafel der Serie Har-ra-hubullu* (Leipzig: S. Hirzel, 1934), 18 et 123. La même

ab = *tiamtum* ou *tâmtum* désigne la mer, ou une vaste étendue d'eau. La crevette était donc appelée le "criquet de mer." Ce rapprochement entre les deux animaux provient sans doute du mode de déplacement de la crevette, qui progresse par bonds. En outre, on le retrouve dans d'autres langues, comme le latin où *locusta* désigne la langouste ou la sauterelle, ou encore l'espagnol qui emploie *cigala* pour sauterelle et langoustine.

2. Les sources

En dehors des listes lexicales, l'essentiel des références aux crevettes figure dans des documents de la pratique: une lettre paléo-assyrienne et plusieurs tablettes paléo-babyloniennes, qui datent des XIX^e et XVIII^e siècles av. J.-C.

2.1. Une référence paléo-assyrienne

Une seule référence aux crevettes se trouve dans la documentation paléo-assyrienne disponible. Elle ne provient pas des archives de Kaniš qui constituent l'essentiel des sources pour cette période, mais de la cinquantaine de textes retrouvée à Alisshar, en Anatolie centrale, à une centaine de kilo-

équivalence *buru₅ a-ab-ba* = *buru₅ tam-ti* figure dans la liste lexicale *uru-an-na*, F. Köcher, *Keilschrifttexte zur Assyrisch-Babylonischen Drogen- und Pflanzenkunde* (Berlin: Akademie, 1955), tablette 12, iii 2 (pl. 42).

2. B. Lion et C. Michel, "Criquets et autres insectes à Mari," *MARI* 8 (1997) 707-24, en particulier 708-10.

mètres au nord de Kaniš. Il s'agit d'une lettre envoyée par Nabi-Enlil à Enna-Aššur; l'auteur de la missive réclame diverses denrées et un serviteur: "Je vais bien. Je suis rentré de Zalpa. Eh bien, je viens de t'envoyer un foulon. Envoie-moi des noix, des crevettes et un cadeau. En outre envoie-moi 2 1/2 sicles d'argent sur le prix de la servante. Qu'il prenne deux bons béliers pour me les envoyer, quant à toi, prends également deux bons béliers et envoie-les moi. Envoie-moi des oignons et des poireaux(?)."³ Les crevettes doivent donc être expédiées depuis Alishar, vers une destination inconnue.

2.2. Textes paléo-babyloniens

C'est pour l'époque paléo-babylonienne que les références sont les plus nombreuses. Certaines proviennent du sud de la Mésopotamie, région en contact avec la mer, d'autres de Syrie ou de Mésopotamie du nord, régions continentales dans lesquelles les crevettes sont vraisemblablement importées.

2.2.1. *Textes du sud mésopotamien.* L'un des textes, *UET 5 32*, provient des fouilles d'Ur. Cette ville est alors l'une des plus méridionales de Mésopotamie, car le rivage du Golfe Arabo-Persique se situe bien plus au nord que de nos jours. Ur n'en est séparée que par des lacs et des marais. Dans ces marais, comme dans les eaux du Golfe, la pêche est abondamment pratiquée.⁴ La tablette a été trouvée dans une maison privée (4A Pater-noster Row, dans le quartier AH), parmi des archives datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XVIII^e siècle. Une partie des habitants de la

3. l. 2–14: *šál-ma-ku, iš-tù za-al-pá a-tù-ra-am, am-ma áš-lá-kam áš-tap-ra-ku-um, a-lá-ni er-bi tí-a-am-tí, ú qí-iš-tám šé-bi-lam, a-hu-um 2 ½ gín kù-babbar, i-na ší-im am-tim šé-bi₄-lam, 2 e-tù-dé-e sig₅^{um}, [li]-il₅-qé-ma lu-šé-bi₄-lam, [ù a-t]a 2 e-tù-dé, [sig₅^{um}] le-qé-ma, [šé-bi₄]-lam šu-um-ki ú šu-hu-[t]i-ni, [šé-b]i₄-lam.*

4. Cf. M. van de Mieroop, *Society and Enterprise in Old Babylonian Ur* (Berlin: D. Reimer, 1992), 20–23.

maison est impliquée dans les activités de pêche et de batellerie.⁵ La lettre a été reçue par l'un des habitants de la maison, ou l'une des personnes qui y entrepose ses archives.

"Dis à Mati-nûrum: ainsi (parle) Nidnat-Sîn. Que Šamaš te fasse vivre! A présent, je viens de te faire porter une lettre; lorsque tu verras (cette) lettre, charge pour moi sur un bateau 1 gur de crevettes, 300 poissons séchés⁶ [et x x] poissons-šahûm, et viens."⁷

Un gur représente un peu plus de 250 litres: cette quantité considérable de crevettes doit être acheminée chez l'expéditeur de la missive, en un lieu non précisé. Cependant, la bénédiction par Šamaš au début de la lettre fait penser qu'elle a été envoyée depuis l'un des centres de culte de ce dieu: soit Sippar, en Babylonie du nord, soit plus probablement Larsa.

Un texte provenant vraisemblablement de Larsa, *SLB 1/2 65*, daté de l'an 23 de Rim-Sîn (soit 1800 av. J.-C.), enregistre une liste de dépenses qui doivent être faites par Qišti-Erra. Parmi celles-ci, aux côtés de la bière, des aromates et des plantes, on trouve à la l. 11 la rubrique: "1/6 (de sicle) pour du poisson séché et des crevettes."⁸

Une autre tablette de Larsa, *TCL 11 161*, est un compte de poissons, daté de l'an 38 de Hammurabi (soit 1755 av. J.-C.). Il enregistre des cargaisons de poissons de diverses espèces et de poisson séché, placées dans des paniers. Les crevettes n'apparaissent qu'à la fin du document:

5. Sur cette maison et les documents qui y ont été retrouvés, cf. M. van de Mieroop, *Society and Enterprise* 154–56.

6. Sur la traduction de *kamārum* par "poisson séché," cf. B. Lion et C. Michel, "Poissons et crustacés en Haute-Mésopotamie au début du II^{ème} millénaire av. J.-C.," à paraître dans la revue *Topoi*, Supplément 2 (2001).

7. l. 1–14: *a-na ma-ti-nu-ru¹-um, qí-bí-ma, um-ma ni-id-na-at-^dsu'en-ma, ^dutu li-ba-al-li-î-ka, a-nu-um-ma un-ne-du-uk-ki, uš-ta-a-bi-la-ak-kum, un-ne-du-uk-ki, i-na a-ma-ri-i-ka, 1 gur er-bi-i, 5 šu-ši ka-ma-ri, [x šu-š]i ša-hi¹-i, i-na e-li-îp-pí-im, še-na-am-ma, ù at-ta-al-ka-am.*

8. l. 11: *igi-6-gál ka-ma-ru ù er-bu-ú.*

“Un gur de crevettes, dans 60 paniers; un gur de crevettes, dans 60 paniers. (Total) 2940 poissons (et) 2 gur de crevettes.”⁹

2.2.2. *Textes de Mésopotamie du nord*. D’autres textes ont été trouvés en Syrie ou en Mésopotamie du nord, régions continentales dans lesquelles les crevettes sont vraisemblablement importées.¹⁰

Les archives du palais de Mari (Tell Hariri), sur le Moyen-Euphrate syrien, datent de la première moitié du XVIII^e siècle av. J.-C. Parmi les milliers de documents publiés, une seule attestation de crevettes figure dans la lettre A. 2661, adressée par Šuhhida à Šarru-kīma-ilīya: “Scelle par ton sceau et envoie-moi des poissons séchés, des crevettes et des poireaux.”¹¹ Crevettes et poissons séchés doivent donc être envoyés à partir de Mari.

La ville de Qaṭṭarā (Tell Rimah), située au sud du Jebel Sinjar, offre des archives contemporaines de celles de Mari. La lettre OBTR 134 est adressée à Iltani, l’épouse du roi de Karanā qui habite ordinairement à Qaṭṭarā. Elle lui est envoyée par Amat-Šamaš, une religieuse-*nadītum* du dieu Šamaš, qui réside dans le cloître de la ville de Sippar. Elle contient l’indication suivante: “A présent, je viens de t’envoyer, en présent honorifique, [x+]5 mines de laine blanche de première qualité pour ta perruque et un panier de crevettes.”¹² Un second texte de Qaṭṭarā, un document administratif non daté, OBTR 204, mentionne des crevettes. C’est une liste de denrées

alimentaires, parmi lesquelles figure “un panier de crevettes.”¹³

Les textes trouvés à Šubat-Enlil (Tell Leilan), ville du triangle du Habur, demeurent en grande partie inédits. Parmi les documents disponibles,¹⁴ quatre petites tablettes économiques issues des archives palatiales, toutes datées de la même année, l’éponymie de Habil-kēnu (vers 1750),¹⁵ enregistrent des remises de crevettes à différentes personnes:

- no 144: “[x] poissons séchés, 5 *qa* de crevettes; reçu par Sîn-iddinam, le *lurraḳūm*.”¹⁶ Date: 11-ii.
- no 135: “3 poissons séchés, 5 sicles de crevettes; reçu par Sîn-rabi le *lurraḳūm*; repas du roi.”¹⁷ Date: 27-x.
- no 143: “[x] poissons séchés, [x] sicles de crevettes, [x sic]les de poireaux, [selon] la mesure-*qa* de Šamaš; reçu par Sîn-iddinam.”¹⁸ Date: 14-xii.
- no 142: “2°[+x poissons] séchés, 2 *qa* de crevettes; reçu par Zir[ri].”¹⁹ Date: 21-xii.

3. La terminologie

Dans tous ces textes, il existe des façons sensiblement différentes de désigner les crevettes, que l’on peut récapituler par le tableau suivant:

13. l. 7: 1^{si}pisan *ša er-bi te-em-ti*.

14. C. A. Vincente, *The 1987 Tell Leilan Tablets Dated by the Limmu of Habil-kinu* (Ph.D. dissertation, Yale University, 1991).

15. Cf. K. R. Veenhof, “The Sequence of the ‘Overseers of the Merchants’ at Sippar and the Date of the Year-Eponymy of Habil-kēnum,” *JEOL* 30 (1987/88) 32–37, et D. Charpin, *NABU* (1990) 9.

16. l. 1–5: [x x] ku₆ *ka-ma-ru*, 5 síla *er-bi te-em-ti*, šu-ti-a, ^dsu’*en-i-din-nam*, lú ùr-ra.

17. l. 1–5: 3 *ka-mar*^{ku₆}, 5 su buru₅ *te-em-ti*, [š]u-[t]i-a ^dsu’*en-ra-bi*, [l]ú ùr-ra, [n]i-gub lugal.

18. l. 1–6: [x x] ku₆ *ka-ma-ru*, [x] su *er-bi te-em-ti*, [x s]u *kār-šum*, [i-na] 1 síla ^dutu, [š]u-t]i-a, [^dsu’*en*]-*i-din-nam*.

19. l. 1–4: [2°]l+[x ku₆] *ka-ma-ru*, [2 síla], *er-bi te₉-em-ti*, šu-ti-a, ^mzi-ir-[ri].

9. l. 20–25: 1 gur *er-bu-ú*^{ku₆}, šà 60 *gu-ur-du-[up]-pi*, 1 gur *er-bu-ú*^{ku₆}, šà 60 *gu-ur-du-up-pi*, 2940 ku₆, 2 gur *er-bu-ú*^{ku₆}.

10. Ces textes ont fait l’objet d’une étude par B. Lion et C. Michel, “Poissons et crustacés en Haute-Mésopotamie au début du II^{ème} millénaire av. J.-C.,” à paraître dans la revue *Topoi*, Supplément 2 (2001).

11. l. 8–13: *ka-ma-ri*, *er-bi te-em-ti*, ù *ka-ar-ši*, *i-na ku-nu-uk-ki-ka*, *ku-un-kam-ma*, *šu-bi-lam*.

12. l. 33–36: [*a-nu-um-ma zí-ki-ir šu-mi-ki*, [x+]5 *ma-na síg-babbar sag ša ú-BU-ur-ti-ki*], ù 1^{si}*qú-lup¹-pa-am ša buru₅ ab-[ba]*, *uš-ta-bi-la-ki-im*. Pour la l. 34, cf. J.-M. Durand, *NABU* (1991) 52.

Alishar	<i>OIP</i> 27 6	<i>er-bi-i tí-a-am-tí</i>
Ur / lettre écrite depuis Larsa?	<i>UET</i> 5 32	<i>er-bi-i</i>
Larsa	<i>SLB</i> 1/2 65	<i>er-bu-ú</i>
Larsa	<i>TCL</i> 11 161	<i>er-bu-ú ku₆</i>
Mari	A.2661	<i>er-bi te-em-ti</i>
Qaṭṭarâ lettre écrite depuis Sippar	<i>OBTR</i> 134	<i>buru₅ ab-[ba]</i>
Qaṭṭarâ	<i>OBTR</i> 204	<i>er-bi te-em-ti</i>
Šubat-Enlil	135	<i>buru₅ te-em-ti</i>
Šubat-Enlil	142	<i>er-bi te₉-em-[ti]</i>
Šubat-Enlil	135	<i>er-bi te-em-ti</i>
Šubat-Enlil	135	<i>er-bi te-em-ti</i>

Dans les textes du sud mésopotamien, peut-être tous originaires de la ville de Larsa, les scribes utilisent simplement le terme akkadien *erbum*, sans préciser le milieu aquatique (*tâmtum*) dont est issu l'animal. La confusion avec le criquet n'est cependant pas possible, étant donné le contexte qui l'associe toujours à des poissons. *TCL* 11 161 ajoute l'idéogramme *ku₆*, déterminatif du poisson et plus généralement des animaux aquatiques, pour signifier que l'*erbum* en question appartient à cette catégorie.

En revanche tous les autres textes, c'est-à-dire ceux du nord, auquel il faut ajouter *OBTR* 134 (trouvé à Qaṭṭarâ mais écrit à Sippar), ajoutent le milieu naturel de l'animal, à savoir le *tâmtum* (ou *ab-ba* à Sippar).

4. Origine et circulation des crevettes

Il est probable que les crevettes sont pêchées dans le Golfe arabo-persique, où elles abondent encore aujourd'hui: une dizaine d'espèces de crevettes intéressantes pour la pêche y sont répertoriées; il s'agit presque exclusivement de pénéides. Plusieurs espèces s'approchent des estuaires pour s'y reproduire. Les adultes peuvent atteindre une dizaine de centimètres.

De ce fait, il est normal d'en trouver à Ur; selon *UET* 5 32, elles doivent partir d'Ur, probablement vers Larsa. A Larsa se trouve un marché aux

poissons, connu par le texte HE 113,²⁰ qui mentionne diverses espèces, mais pas de crustacés. Les crevettes sont aussi expédiées vers des localités plus septentrionales, comme Sippar. De là, elles continuent leur route vers le nord, jusqu'à Qaṭṭarâ, ainsi que le montre la lettre *OBTR* 134 adressée par une *nadîtum* de Šamaš à Iltani, et vers la Haute-Mésopotamie. A Alishar, en revanche, les crevettes proviennent vraisemblablement de la Mer Noire.

Dans les textes du sud ainsi qu'à Mari et Šubat-Enlil, les poissons séchés (*kamārum*) sont souvent associé aux crevettes. Le transport des crevettes sur de longues distances, dans des régions parfois très éloignées de la mer, implique que, de même que les poissons-*kamārum*, ces animaux ont subi un traitement permettant leur conservation, comme le séchage. De nos jours, des crevettes des mêmes espèces, pêchées en Inde, sont séchées au soleil avec de petits poissons, pour être vendues à l'intérieur des terres.²¹

20. Le texte HE 113 est publié par V. Scheil, "Sur le marché aux poissons de Larsa," *RA* 15 (1918) 183–94. Voir également G. Boyer, *Contribution à l'histoire juridique de la 1^{ère} dynastie babylonienne* (Paris: P. Geuthner, 1928), 33–36, J. Kohler et A. Ungnad, *Hammurabi's Gesetz*, tome VI (Leipzig: E. Pfeiffer, 1923), texte n° 1950, 196–97, et P. Koschaker, "Zur staatlichen Wirtschaftsverwaltung in altbabylonischer Zeit, insbesondere nach Urkunden aus Larsa," *ZA* 47 (1941/42) 140–41.

21. Il existe aussi en Mésopotamie des crevettes d'eau

5. La préparation des crevettes

Selon les archives palatiales de Šubat-Enlil, les livraisons de crevettes et de poissons s'effectuent parfois auprès de cuisiniers spécialisés dans certaines préparations, les *lurakkûm*, ou *lú ùr-ra* en sumérien, qui dépendent des cuisines royales: *Sîn-idinnam* et *Sîn-rabi*.

A Mari, les *lurakkûm* sont aussi amenés à préparer d'autres animaux, comme les criquets, avec lesquels ils confectionnent une sorte de *garum*, le *šiqqum*.²² Il est très vraisemblable que l'usage des poissons et crevettes confiés aux *lurakkûm* de Šubat-Enlil était identique, même si cela n'apparaît pas explicitement dans la documentation analysée. En effet, les listes lexicales prouvent l'existence d'un *garum* de poisson et d'un *garum* de crevettes.²³

6. La consommation

Aussi bien à Mari qu'à Šubat-Enlil, les crevettes semblent destinées à la table royale. Les correspondants de la lettre de Mari mentionnant les crevettes ne sont pas attestés par ailleurs. Mais il existe dans les archives de Mari un personnage nommé Šarru-kîma-ilî qui pourrait être le même individu que Šarru-kîma-ilîya, le destinataire d'A.2661. Il est impliqué dans la gestion de la viande et du poisson.²⁴ Un personnage du même nom, contemporain de Zimrî-Lîm, intervient en

tant qu'intendant,²⁵ et reçoit un vase d'aromates-*kanakurtum*.²⁶ Les différentes occurrences de ce personnage montrent que ses activités sont liées aux produits alimentaires.

Les tablettes de Šubat-Enlil indiquent également plusieurs livraisons de poissons séchés et de crevettes aux personnes en charge de la table royale, et le document n°135 précise que les crevettes sont destinées au repas du roi.

A Qaṭṭarâ, c'est Iltani, l'épouse du roi, qui reçoit les crevettes, probablement pour sa consommation personnelle.

En revanche, dans le sud mésopotamien, rien n'indique à qui doivent aller les grandes quantités de crevettes mentionnées dans les textes.

7. Textes médicaux

La documentation médicale datée de la seconde moitié du I^{er} millénaire atteste l'usage des crevettes, parfois écrasées, dans la préparation de médicaments.²⁷

Les *buru₅ a-ab-ba* sont mentionnées dans *AMT* 100 3²⁸ aux côtés d'autres matières animales, comme la moelle d'un os d'une patte de mouton, de produits végétaux tels que le cresson et une substance aromatique, et de minéraux. La recette vise à empêcher la chute des ongles du patient. Le mode d'administration de l'ensemble n'est pas conservé.

La *zîd buru₅ a-ab-ba*, "poudre ou farine de crevette," associée à des éléments végétaux, la farine de malt et la farine de dattes (*AMT* 93 2²⁹: 1), est employée sous forme de pansements dans

douce de petite taille, qui sont de la famille des *Atyidae*, mais elles sont mal connues, et des crevettes d'eau saumâtre dans les estuaires, dont certaines espèces ont été introduites récemment.

22. B. Lion et C. Michel, "Criquets et autres insectes à Mari," *MARI* 8 (1997) 707–24.

23. *MSL* 8/2 p. 108, l. 79d: *al-ús-sa-a^{ku6} = ši-iq-qu*; l. 79–80: *al-ús-sa-buru₅^{ku6} = ši-iq-qu e-ri-bi*; l. 79g: *al-ús-sa-ku₆-a^{ku6} = ši-iq-qu nu-ú-ni*.

24. Šarru-kîma-ilî sert d'intermédiaire (*gîr*) dans une sortie de viande à Terqa (*ARM* 21 70: 13), ainsi que dans une sortie de 180 poissons-*kamārum* pour le repas du roi et la troupe (*ARM* 21 90: 5).

25. *Abarrakum*, *ARMT* 18 55 ii 1.

26. Il est aussi mentionné en *ARM* 21 101.

27. Nous remercions Danièle Cadelli qui a bien voulu étudier pour nous ces documents.

28. *AMT* 100 3: r 4'–7': *diš na umbin-l'šú lu¹ [...], ì-udu igi udu-níta sah-lu-u¹ ú¹ [...], buru₅ a-ab-ba a-kal^{šim}buluh n[a₄ ...], diš na umbin-šú lu na-da-at [...]*.

29. *AMT* 93 2, 1–5: [...] *zîd buru₅ a-ab-ba zîd munu_x zû-lum-ma dilmun^{ki}, [...] a šur-re in[a] kuš [šur-re] lá-id, (...), [...] ina kuš [šur]-re lá-id, [...] šá sik-kà-ti.*

le traitement de la maladie *sikkatu*, qui pourrait être une lésion dermatologique.

La crevette est donc un animal recherché pour la consommation humaine. Cependant, le fait qu'elle n'apparaisse dans les textes de la pratique qu'à une époque précise, le début du II^e millénaire, pose problème. Les sources sont évidemment spécialement abondantes pour cette période; mais il existe des corpus fort riches aussi à d'autres époques. Faut-il lier ce phénomène à la provenance des sources, par exemple au fait que les archives

du sud mésopotamien sont moins nombreuses au I^{er} millénaire? Ou à leur nature, une grande partie du très abondant corpus néo-assyrien des VIII^e et VII^e siècles étant liée à l'administration royale, qui se soucie peu de ces minuscules bêtes? L'idée que l'animal aurait été désigné par un autre terme paraît peu vraisemblable, d'une part parce qu'aucun autre mot n'a été retrouvé pour les époques postérieures, d'autre part parce que le terme sumérien subsiste toujours, inchangé, dans les textes médicaux.